



« Diffusé par Yéchivat Torat H'aïm Cej Nice "pour la Gloire d'Hakadoch Barouh' Hou" »

*Barouh' Achem, D'IEU Merci, depuis dix-huit ans la Yéchiva
Torat H'aïm Cej-Nice diffuse l'incontournable hebdomadaire
« Lekha Dodi » !*

*Nous espérons et souhaitons que ses articles apportent un regard plus profond
et plus vivifiant de la Tora.*

*A l'heure actuelle où la vie avance à une allure extravagante,
où la technologie s'impose, où les découvertes scientifiques se multiplient,
il advient à l'homme et au juif en particulier de se "poser"
pour prendre conscience du sens simple et réel de la vie.*

*Notre projet est d'inspirer les esprits pour qu'ils puissent reprendre leur souffle
dans la course de la vie. Offrir une bouffée d'oxygène à l'intérieur du tumulte de la vie,
ou encore un verre d'eau fraîche à qui la vie quotidienne le fait transpirer.*

*Le Lekha Dodi veut prouver que les messages authentiques de la Tora
ont un sens plus que jamais dans le monde moderne actuel,
que la splendeur de la Tora nous éclaire quotidiennement dans tous les domaines de la vie,
que le parfum de la Tora continue d'exhaler,
qu'il est inutile de modifier la Tora en quelque sens soit-il
et qu'en restant fidèle à ses messages on trouve l'énergie nécessaire
pour vivre en consonance parfaite.*

*Diffusé pour la Gloire Divine, Maître du monde, dont Sa présence et
Sa surveillance ne cessent de nous guider et émerveiller ;
en remerciant le Maître du monde
ainsi que toute l'équipe dévouée pour sa diffusion...*

Chemote 18, 8-9 : Moshé raconta à son beau-père tout ce que l'Éternel avait fait à Pharaon et à l'Égypte à cause d'Israël ; toutes les tribulations qu'ils avaient rencontrées dans le voyage, et comment le Seigneur les avait sauvés. Yitro se réjouit (*vayi'had*) de tout le bien que l'Éternel avait fait à Israël, de ce qu'Il l'avait délivré de la main de l'Égypte.

Rachi : « Yitro se réjouit ». C'est le sens littéral du mot « *vayi'had* ». Mais le Midrash aggada [enseigne :] Sa chair s'est hérissée de piquants (*'hadoudin*), tant il avait de peine de la perte des Égyptiens. C'est ce que disent les gens : un converti, jusqu'à la dixième génération, ne parle pas avec dédain d'un Araméen en sa présence (TB Sanhédrin 94a).

Dans ce texte de notre paracha, Yitro, le beau-père de Moshé, rejoint les Bné-Israël dans le désert et apprend toutes leurs tribulations depuis la sortie d'Égypte. Le terme employé pour décrire ses sentiments lors de sa discussion avec son beau-fils est inhabituel (*vayi'had*). Les Sages, rapportés par Rachi, soulignent que son emploi n'est pas anodin, car il rappelle le mot « *'hadoudin* », signifiant « des piquants ».

Ils bâtissent ainsi leur exégèse, à l'opposé du sens littéral rapporté dans la première partie du commentaire de Rachi : En tant que converti, Yitro est dérangé d'apprendre les plaies infligées aux Égyptiens et la noyade de l'armée du Pharaon dans les eaux de la Mer rouge. Sa chair se hérisse donc « de piquants ».

La *Guemara* commente cette attitude en rapportant alors un dicton populaire, avertissant de ne pas critiquer un non-juif devant une personne convertie, comme si cette dernière restait attachée à son ancien état. L'étonnement vient de la période indiquée pour ce conseil : dix générations.

Pourquoi ce nombre précisément ? Rachi dans son commentaire sur ce passage du Talmud, précise d'ailleurs qu'il s'agit bien d'un proverbe populaire, mais que Yitro lui-même n'est pas à la dixième génération, puisqu'il vient de se convertir. Le Beer Shéva [R. Yissakhar Eilenburg (Pologne, 1550-1623)] met en avant ce dernier commentaire pour remarquer que les « dix générations » symbolisent simplement le moment auquel le nom de famille originel est oublié. Cette interprétation trouve sa source dans un autre passage de la *Guemara* :

Un converti peut se marier avec une mamzérète jusqu'à la dixième génération. Au-delà, cela lui est interdit. Et certains disent : [le mariage est possible] jusqu'à ce que son nom idolâtre soit oublié (TB Kidouchin 75a).

Bien que Rachi explique par ailleurs [Bekhorote 17a] que le concept de « dix générations », qui revient plusieurs fois dans le *Guemara*, signifie généralement « l'éternité » une telle lecture est exclue ici, car le texte précise bien : « Au-delà, cela lui est interdit », montrant par là qu'il existe une véritable différence entre un converti et ses descendants, au-delà de ces dix générations.

Mais comment faut-il les calculer ? Il semble que le Rambam comprenne que la seconde opinion rapportée dans le texte ne vient pas contredire la première, mais simplement la préciser : « Si une convertie épouse un converti et qu'ils ont un fils (...) ce dernier peut épouser une mamzerete. Ainsi en va-t-il pour son arrière-petit-fils jusqu'à ce que soit oublié le nom [que portait son ancêtre] non-juif, et qu'on ne sache plus qu'il est [descendant] d'un converti (...) » [Issouré Bia ch.15]

D'après cette lecture, il y a donc effectivement un lien rattachant le converti avec son passé, mais ce lien lie également ses descendants jusqu'à l'intégration totale au sein de la communauté d'Israël. Précisons que cette loi concernant le mariage entre convertis et *mamzerim* est bien spécifique à ce domaine, comme nous le soulignerons dans l'énoncé des lois pratiques relatives à ce sujet. Malgré tout, le fait que la *aggada* s'empare de la question -en avertissant de ne pas critiquer un non-juif en présence d'un converti jusqu'à la dixième génération- montre qu'il y a là une idée plus générale concernant le rapport du converti avec les juifs de naissance. Or, cette différence laisse un certain malaise.

La possibilité de ces mariages est due au fait que les *mamzerim* sont considérés comme inaptes à rentrer dans « l'assemblée de Dieu » en raison de leur naissance dans un cadre prohibé par la Torah (adultère ou inceste). Certes, la *Guemara* enseigne par ailleurs qu'un *mamzer* érudit a préséance sur un Grand-Prêtre ignorant [Horayote 13a], montrant par-là que l'enfant d'une relation illégitime peut surpasser sa « mauvaise » naissance grâce à son mérite personnel. L'étude de la Torah est le premier critère déterminant la valeur d'une personne dans l'esprit des Sages du Talmud. Cependant, sur le plan strictement familial, l'interdit demeure : Même le *mamzer* érudit, respecté et admiré par tous, ne saurait épouser une juive de naissance. Ce qu'exprime ainsi l'auteur du *Sefer ha'Hinoukh* (mitsva 560) :

Le mamzer est restreint de ne pas épouser une fille née juive, comme le dit le verset : « Il ne viendra pas de mamzer

dans l'assemblée de Dieu (Deutéronome 23, 3) ». Cela signifie qu'il ne viendra pas épouser une femme de l'assemblée de Dieu [c'est-à-dire une femme juive de naissance]. Cependant, venir en tout lieu de réunion, et commercer avec eux en tout sujet est absolument permis, comme pour tout autre juif. Nos maîtres de mémoire bénie ont déjà dit [à ce propos :] un mamzer érudit est appelé en premier à la lecture de la Torah, devant un Cohen ignorant (TB Horayote 13a).

Si le Talmud autorise le mariage entre les mamzerim et les convertis, c'est donc car les Sages considèrent que ces derniers non-plus, ne sont pas appelés « assemblée de Dieu » (kidouchin 73a). Pourtant, les convertis également peuvent se marier avec des juifs ou être appelés à la Torah, voire devenir des grands Rabbanim !

Pour expliquer cette ambiguïté sur le fait que les juifs convertis deviennent des juifs à part entière sans pour autant être considérés comme membres de « l'assemblée de Dieu », Le Rav G. Zysek invoque la source de la conversion, mentionnée dans le traité Keritoute 9a : « De la même manière que vos ancêtres sont rentrés dans l'alliance par l'intermédiaire de la circoncision, de l'immersion rituelle et des sacrifices, eux également y rentreront par l'intermédiaire de la circoncision, de l'immersion rituelle et des sacrifices ». Puis il poursuit : « Nous apprenons la procédure de conversion, c'est-à-dire comment une personne des Nations peut rentrer dans l'Alliance, des différentes étapes qu'ont vécues les enfants d'Israël, de la sortie d'Égypte à la réception de la Torah au Sinaï. C'est-à-dire qu'une conversion est une réactualisation de ce qui s'est passé de la sortie d'Égypte à la réception de la Torah au Sinaï. Néanmoins, une différence subtile demeure, c'est que le converti vient mû par sa démarche individuelle. Nos maîtres disent : il ne s'appelle pas « assemblée de Dieu ». Il commence une histoire. C'est sa grandeur et sa limite » [extrait du 'Pilpoul' n°7].

Grâce à cette explication, nous pouvons maintenant mieux comprendre la conclusion proposée par le Rambam, selon laquelle les « dix générations » traduisent le moment où le nom originel est oublié parmi les descendants des convertis : Jusqu'à présent, ces derniers vivaient leur histoire, commencée avec la conversion de leur ancêtre. Cette histoire est tout-à-fait digne de louange, mais elle ne se confond pas encore totalement avec l'histoire de la collectivité, commençant lorsque les Patriarches vont peu à peu se distinguer des Bné-Noa'h, avec leurs propres lois à appliquer.

Cependant, lorsque les deux histoires pourront objectivement se confondre, lorsque « le nom » sera

oublié –ce qui est variable d'une lignée familiale à l'autre- alors les descendants des convertis ne seront plus différenciables des juifs de naissance.

Article adapté de l'ouvrage Y. Ghertman, Une identité juive en devenir : la conversion au judaïsme, Lichma 2015.

L'emploi de la Négation pour l'Importance ! par Elicha Mergui (Yérouchalaïm)

Tou Bichvat est un moment propice pour que nous méditations sur les bénédictions. Le Talmud au traité Bérah'ot 35A enseigne « il est défendu à l'homme de profiter de ce monde ci sans réciter de bénédiction ! ».

De nombreux points de réflexion sont à soulever dans cet enseignement : que veut dire "profiter" ? Qu'est-ce qu'une bénédiction ?...

Je voudrais analyser un point qui me vient à l'esprit : pourquoi cet enseignement est-il formulé en négation et non en affirmation ? C'est ainsi que le Talmud aurait pu parler « tout celui qui veut profiter de ce monde ci doit obligatoirement prononcer une bénédiction » ?! Cela m'a rappelé les propos de Rabéno Yona Michlei chapitre I verset 2 et 10 ; il dit qu'il faut distinguer entre "agir en mal" – actif, et "ne pas faire le bien" – passif. L'idée qui ressort est donc la suivante : si le Talmud avait dit de façon affirmative que l'on se doit de réciter une bénédiction, on aurait compris que faire une bénédiction est un acte positif duquel celui qui ne respecte pas est vu seulement comme "ne pas avoir fait le bien". Ceci nous aurait paru moins grave ; les Sages viennent dire "qu'il est interdit de consommer d'aliments sans faire de bénédiction" ce qui sous-entend que de ne pas faire une bénédiction est un comportement négatif, ce n'est pas uniquement dans le cadre de l'abstention du bien mais dans le "faire du mal"...

D'ici nous pouvons apprendre l'importance de bénir (reconnaître !) tout ce dont nous avons tous les jours et tout ce que D'IEU a mis à notre disposition, sûrement pour un but quelconque... !

« Un Honneur Pleinement Mérité »

par Rav Moché Mergui – Roch Hayéchiva

La Torah dit : (Parachat Yitro 18-21) : « Yitro, prêtre de Midian, beau-père de Moché entendit tout ce que Hachem avait fait à Moché et à Israël son peuple ».

Voilà qui est surprenant ! La Paracha la plus importante de la Torah, parce qu'elle relate les Dix Paroles, porte le nom de Yitro, prêtre de Midian et beau-père de Moché. Moché, notre maître, qui reçoit la Révélation divine sur le mont Sinaï, prend pour épouse Tsipora, la fille d'un prêtre.

C'est vraiment surprenant ! Tous les peuples parlent le langage de leur pays : les Français s'expriment en Français, les Italiens en Italien... Mais les Israéliens ne parlent pas israélien, ils parlent l'hébreu ! Quel est l'origine du mot Ivri [hébreu] ? Notre patriarche Avraham Avinou est qualifié d'IVRI, comme il est dit dans Béréchit 13-14 : « Avram l'Ivri demeurait dans les plaines de Mamré, frère d'Echkol, frère d'Aner, ses alliés. » A l'égard de ses alliés, Avraham Avinou se distingue, c'est un Ivri [hébreu].

Le mot Ivri, issu de over, signifie celui qui est passé de l'autre côté de la rive. Il s'agit ici de la rive de l'Euphrate.

Nos sages donnent un sens plus profond, sur le plan spirituel : Avraham Avinou,

par sa recherche personnelle et permanente du Créateur, s'est placé sur une autre rive. Il s'est séparé des idolâtres de sa génération pour devenir un monothéiste, un Ivri.

Avant le don de la Torah, le monothéiste est qualifié de IVRI. Il est l'équivalent d'un Ben Israël après le don de la Torah.

Yitro a la même démarche qu'Avraham Avinou, car lui aussi recherche intensément le vrai D. . Il arrive ainsi à la même conclusion que Moché Rabbénou et proclame: maintenant je sais que Hachem est plus Grand que tous les dieux.

Yitro est un homme exceptionnel, un Ivri qui mérite pleinement d'avoir un gendre tel que Moché Rabbénou.

« Vaichma Yitro [Yitro a entendu] : cela signifie que Yitro a été à l'écoute des prodiges que Hachem a faits pour les Béné Israël, tels que la Traversée de la mer, la manne... Assoiffé de spiritualité, il quitte le confort de sa résidence à Midian pour rejoindre son gendre Moché, pour apprendre la Torah et augmenter encore sa Emouna afin de devenir un véritable BEN ISRAEL.

Hachem l'honore en donnant à la Paracha des Dix Paroles le nom de YITRO.



Horaires Chabat Kodech

Nice 5778/2018

vendredi 2 février-17 chevat

entrée de Chabat 17h25

***pour les Séfaradim il est impératif de réciter**

la bénédiction de l'allumage AVANT

d'allumer les lumières de Chabat, que seule la

mère allumera*

samedi 3 février-18 chevat

sortie de Chabat 18h29

Rabénou Tam 18h44

Lekha Dodi diffusé en France et en Israël

imprimé en 350 exemplaires

consultable et archivé sur

www.cejnice.com

envoyez vos dons à CEJ 31 Avenue Henri

Barbusse 06100 Nice

pour prendre part à la diffusion de la

Tora et ainsi bénéficier de toutes les

bénédictions de la Tora